

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1377-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1377-2025 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier certains tarifs à l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques » pour la cour municipale, à l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » et à l'annexe « A-9 » intitulée « Trésorerie » pour le service de consultation ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 14 mars 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 14 mars 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 14 mars 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier